



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 12 JUIN 2019, A GRIMENTZ

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de gymnastique de Grimentz, sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 85 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant qui est approuvé par l'Assemblée.

### *Ordre du jour*

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018.
3. Message du Président.
4. Comptes 2018
  - 4.1. Présentation des comptes 2018 de la Commune d'Anniviers.
  - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.
  - 4.3. Approbation des comptes.
5. Divers.

---

Avant de commencer cette séance, le Président demande à l'assemblée quelques instants de recueillement et souhaite transmettre une pensée émue à la famille de M. Sébastien Antille, notre responsable informatique, qui nous a quittés tragiquement le 8 janvier dernier suite à une crise cardiaque sur son lieu de travail.

---

### *1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs*

Le Président, après avoir ouvert l'Assemblée, nomme les scrutateurs, à savoir :

- Mme Annick Zufferey Constantin
- Mme Murielle Augier

---

### *2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018.*

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent. Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises, au terme de laquelle le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Message du Président.**

Au moment de boucler le 10<sup>ème</sup> exercice comptable de la commune fusionnée d'Anniviers, le Président remercie chaleureusement tous les élus et tous les collaborateurs qui ont œuvré à la mise en œuvre de la nouvelle commune. Il précise qu'un audit est en cours visant à améliorer le suivi et les services offerts à la population, tout comme les conditions de travail des employés.

Des précisions sont apportées sur la gestion des déchets organiques, dont le traitement nécessite des contrôles stricts et engendre des coûts importants. Les communes sont en attente d'une proposition de l'usine de traitement régionale (UTO) à ce sujet.

Concernant le ramassage du PET, le non-respect constaté du tri génère des dépenses importantes qui ne peuvent être reportées sur la taxe de base des ordures. A regret, le Conseil municipal a dû stopper le ramassage en libre accès du PET. A dater du 1<sup>er</sup> juillet 2019, comme prévu dans l'Ordonnance sur les emballages pour boissons, ceux en PET devront être retournés auprès des commerces de détails qui ont l'obligation de les récolter.

Au sujet de la déchetterie, un accès gratuit consisterait à reporter la totalité des coûts sur la taxe de base. Dans ce cas, le principe de pollueur-payeur, imposé par la loi, ne serait plus respecté.

De plus, pour répondre à une demande faite lors de la dernière assemblée, le Président explique que l'installation d'un système de pesage engendrerait des coûts supplémentaires équivalents à environ CHF. 5.-/utilisateur. Le Conseil municipal a donc décidé de maintenir le système actuel à savoir : CHF. 20.- le passage. Une comparaison avec une déchetterie appliquant des tarifs au poids démontre que le montant de CHF. 20.- n'est pas disproportionné.

M. David Melly donne quelques éclaircissements sur le revenu extraordinaire dû au règlement d'un litige avec la société Alpiq SA, ainsi que sur l'évolution du marché de l'électricité. Ces deux éléments expliquent l'excellent résultat du compte de fonctionnement 2018.

Le Président informe l'assemblée des travaux en cours et à venir, il précise que les investissements communaux sont étroitement liés aux opportunités créées par la réalisation de complexes touristiques ou encore par des décisions du Canton.

Après la mise en service du centre technique et du centre médical, un cycle de rénovations de nos infrastructures débute dans les stations et les villages de la vallée. C'est le cas par exemple à St-Luc avec un budget complémentaire validé par le Conseil municipal, afin de construire un Spa répondant aux critères actuels.

A ce jour, le coût de la crue du 2 juillet 2018 est évalué à 68 millions, dont 28 à charge de la Commune. De multiples demandes de subventionnements et de soutiens financiers sont en cours, notamment concernant le projet de centre sportif comprenant la patinoire et le terrain de football. Les devis des travaux, ainsi que le résultat des recherches de fonds, seront présentés lors de la prochaine assemblée primaire en décembre 2019.

---

### **4. Comptes 2018**

#### **4.1. Présentation des comptes 2018 de la commune d'Anniviers.**

Mme Danièle Zufferey présente les principaux éléments des comptes 2018 de la Commune d'Anniviers, dont les résultats sont les suivants :

**Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2019**

Aperçu du compte administratif		Comptes	Budget	Comptes
		2017	2018	2018
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	28'461'089.62	28'646'300.00	30'861'693.00
Revenus financiers	+ fr.	32'421'314.15	31'262'000.00	36'750'957.01
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>3'960'224.53</b>	<b>2'615'700.00</b>	<b>5'889'264.01</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'960'224.53	2'615'700.00	5'889'264.01
Amortissements ordinaires	- fr.	4'407'409.66	4'882'000.00	4'726'539.27
Amortissements complémentaires			144'000.00	1'126'400.75
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= fr.</b>			<b>36'323.99</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>= fr.</b>	<b>447'185.13</b>	<b>2'410'300.00</b>	
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	11'479'217.71	13'930'000.00	15'413'781.47
Recettes	- fr.	4'129'808.05	4'370'000.00	7'765'841.45
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>7'349'409.66</b>	<b>9'560'000.00</b>	<b>7'647'940.02</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'960'224.53	2'615'700.00	5'889'264.01
Investissements nets	- fr.	7'349'409.66	9'560'000.00	7'647'940.02
<b>Excédent de financement</b>	<b>= fr.</b>			
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>3'389'185.13</b>	<b>6'944'300.00</b>	<b>1'758'676.01</b>

Mme Danièle Zufferey donne un aperçu des principaux éléments, tant au niveau des comptes de fonctionnement que d'investissement, selon les tâches et selon les natures, ainsi que des explications sur les principaux postes. Il est relevé l'apparition d'investissements spéciaux d'un montant d'environ CHF. 2'500'000.- dus aux crues de juillet 2018, ainsi que des revenus extraordinaires de CHF. 1'300'000.- suite au litige Alpiq comme expliqué précédemment par le Président. Mme Danièle Zufferey précise également qu'une réflexion sur la maîtrise des charges relatives à la gestion des déchets devra être entreprise.

Mme Danièle Zufferey passe la parole à MM David Zufferey et Marco Genoud en vue d'apporter des précisions sur certains projets, à savoir :

M. David Zufferey

**Centre technique multifonctionnel - coût définitif**

M. David Zufferey informe l'assemblée du détail des coûts relatifs à la construction du centre technique multifonctionnel représentant un montant final CHF. 11'591'858.-, avec des subventions et la vente de locaux à SIESA, représentant un montant de CHF. 3'954'598. Le montant budgétisé était de CHF. 11'000'000.-, dès lors le budget a été maîtrisé.

Il est précisé que les locaux pour la Poste et pour le Service des routes cantonales leur sont loués.

**Centre médical à Vissoie**

2 millions de francs ont été investis en 2018 pour cette construction.

Les locaux ont été réceptionnés par la Commune le 11 juin 2019. Les travaux prendront fin le 25 juin prochain pour une remise des locaux au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Intempéries**

M. David Zufferey donne quelques explications sur la suite des travaux entrepris et à entreprendre suite aux intempéries du mois de juillet 2018 :

- Comme expliqué par le Président précédemment, concernant la rivière, un concept global de sécurisation prévoit 47 millions à investir d'ici 2027 et ce, en plus des travaux déjà réalisés l'automne passé. Des travaux d'urgence au bénéfice d'une subvention de 85% ont, par ailleurs, déjà débuté : trois secteurs ont été jugés prioritaires pour 2019, à savoir : sous le téléphérique à Zinal, au secteur des « Mijonnettes » à Mottec et sous le village de Pinsec. Les travaux ont donc débutés et devraient être terminés cet été.  
Sur la base de ce concept, des plans d'aménagement plus détaillés par secteur vont être établis pour déboucher sur des projets dont des décisions d'homologation et de subventionnement permettront à la Commune d'établir des budgets plus précis.
- La Step est également impactée, tout comme le terrain de sport dont une étude au niveau technique est en cours, des forages ayant débuté.
- Des travaux ont été réalisés en 2018, notamment : les raccordements des égouts depuis la Step jusqu'à la zone de camping à Mission. Ces travaux devraient être terminés pour la fin juillet 2019.

M. Marco Genoud

### **Site du Clos des Frères à Grimentz**

L'aménagement du site s'est déroulé sur trois ans, grâce également à la collaboration de la Bourgeoisie de Grimentz, propriétaire des terrains.

En 2018, des terrains de jeux, ainsi que des engins de fitness ont été aménagés. Une amélioration de l'accès au parking a été réalisée avec le retrait de la barrière. Des horodateurs ont été installés et le goudronnage de la place a été terminé.

Le montant de CHF. 255'000.- investi de 2016 à 2018 sur le site du Clos des Frères, concerne les aménagements sportifs et de jeux.

### **Routes cantonales et communales**

M. Marco Genoud informe l'assemblée des montants relatifs à l'entretien des routes cantonales et à la participation communale, en précisant que pour cette répartition, il est notamment pris en considération la population, les véhicules immatriculés et les kilomètres de routes cantonales sur le territoire communal.

M. Genoud donne également quelques explications sur les montants relatifs à l'entretien et aux investissements sur les routes communales.

Mme Danièle Zufferey remercie MM David Zufferey et Marco Genoud pour leurs explications, ainsi que le service des finances pour son très bon travail et M. Sébastien Délétroz, de la Société System D Management & Consulting, pour son aide à l'occasion du bouclage de comptes.

#### **4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.**

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, System D Management & Consulting.

La parole est donnée à M. Sébastien Délétroz qui après avoir relevé la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2018 sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de l'audit, il relève en outre que :

- La marge d'autofinancement dégagée de plus de CHF. 5'889'000.- est excellente puisqu'elle est juste inférieure à celles de 2009 et 2010. Elle dépasse de CHF. 3'273.- celle prévue au

budget. Elle permet de financer 77 % des investissements nets (MCHF 7'648). Ce taux est jugé satisfaisant à court terme pour un taux se situant de 60 à 80 %.

- Par rapport à ces éléments favorables, il faut être conscient que la moitié des investissements bruts découlent des interventions liées au débordement de la Navizence suite aux intempéries qui ont frappé lourdement le Val d'Anniviers. Même si la part subventionnée avoisine les deux-tiers, ces coûts imprévisibles dépassent les 2,5 millions à charge de la Commune.
- Par rapport à 2018, la fortune nette par habitant est passée de CHF 45.- à une dette de CHF 521.-. Cette différence n'a pas été affectée par la variation de la population.
- A la lecture des cinq indicateurs financiers mis en place par l'Etat, les comptes 2018 obtiennent 2 fois la note maximale. Deux indicateurs (capacité d'autofinancement et taux du volume de la dette brute) représentent des pourcentages par rapport aux revenus financiers. Pour le calcul de ces derniers, les contributions touristiques sont calculées dans l'assiette des revenus financiers. Or, la Commune agit essentiellement comme un organe d'encaissement dans les domaines des taxes de promotion touristique et de séjour. Une prise en compte de ces éléments dans la correction du revenu de fonctionnement améliorerait les valeurs indicatives de ces ratios. De plus, la marge d'autofinancement est impactée par d'importantes provisions dont le risque réel n'est pas clairement établi alors que l'estimation des recettes fiscales est jugée avec une énorme prudence.

Sur la base de ces éléments, les vérificateurs des comptes jugent la situation financière de la Commune saine et sont d'avis que l'équilibre financier à terme est garanti.

Sur la base des constatations faites au cours de leurs travaux de révision, les vérificateurs des comptes recommandent d'approuver les comptes de l'exercice 2018 se soldant par un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 36'324.- et présentant une fortune nette de CHF 35'717'684.-.

#### *4.3. Approbation des comptes.*

Au terme de la présentation, l'assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Décision

Les comptes 2018 de la Commune d'Anniviers sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie Mesdames Danièle Zufferey et Nadège Melly pour le travail accompli.

---

#### **5. Divers.**

Le Président donne la parole à l'assemblée :

*M. Dominique Salamin*

M. Salamin revient sur le fait que les commerçants n'ont pas le droit d'accès à la déchetterie communale tout comme les entreprises, alors que selon lui cela n'est pas comparable, car dans les commerces il y a beaucoup de volume en cartons, plastique et sagex. Il reconnaît que les commerces sont bien servis pour le ramassage des cartons, mais pour ce qui est des autres déchets s'ils ont 1 m<sup>3</sup> de volume de plastique par exemple, il est inconcevable de mettre cette quantité dans des sacs taxés. Selon lui, même s'il faudrait payer un peu plus l'accès à la déchetterie, il demande à la Commune de reconsidérer sa décision pour les commerces, notamment pour le dépôt du plastique et du sagex, tout en relevant le fait que la taxe pour les entreprises est chère.

De plus, il fait remarquer qu'un bâtiment à Grimentz à vider son skiroom et a eu accès à la déchetterie, alors qu'il y avait plus de paires de ski que si lui-même avait fait la même chose avec son magasin.

*Le Président*

M. David Melly fait d'abord part de son désaccord sur le fait que la taxe des entreprises soit chère, car elle a été calculée au plus bas. Il précise que la collectivité doit prendre en charge ses déchets dont la composition et le volume correspond à ceux d'un ménage. C'est pour cette raison que le garagiste, par exemple, élimine lui-même ses pneus ou le peintre ses déchets d'isolation. Tout comme l'hôtelier qui souhaite changer des lits de son hôtel, il doit mandater une entreprise.

Le fait d'accepter l'accès à la déchetterie pour certaines entreprises créerait une inégalité de traitement vis-à-vis de celles qui ne le peuvent pas.

De plus, M. David Melly précise qu'avec l'encaissement de l'entrée fixé à CHF. 20.-/passage, cela ne couvre que le 1/4, voir le 1/5 des coûts engendrés par la gestion de la déchetterie. Dès lors, si la Commune décide d'accepter les entreprises à la déchetterie, elle n'aura pas d'autre choix que de reporter les coûts supplémentaires sur la taxe de base.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal a décidé pour le moment de maintenir le système en place.

*Mme Marie-Jeanne Andenmatten-Epiney*

Suite aux intempéries du mois de juillet 2018, les propriétaires des parcelles touchées ont dû remplir un formulaire pour le Fonds suisse des dommages non assurables. Mme Andenmatten-Epiney souhaite donc savoir où en sont les demandes.

*Le Président*

M. David Melly explique que les propriétaires dont les dommages ne répondent pas aux critères d'octroi d'aide de la part du Fonds suisse des dommages non assurables, ont reçu un courrier les avisant de la non entrée en matière.

Pour ce qui est des autres propriétaires, leurs demandes sont en cours de traitement et ils recevront une décision de la part du Fonds suisse des dommages non assurables.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour son attention et sa confiance envers l'exécutif.

La séance est close la séance à 19h50. Un verre de l'amitié est servi par la Bourgeoisie de Grimentz.

Commune d'Anniviers

David Melly, Président



Sophie Zufferey, Secrétaire

